

# Réussir coûte que coûte

## Analyse de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco du « Haut lieu tectonique Chaîne des Puy – Faille de Limagne »

---

Thomas Michelin  
VA APU – Promotion 64  
Maître de TFE : Sarah Russeil

La France est connue dans le monde entier pour son patrimoine historique, culturel ou encore gastronomique. Depuis le 2 juillet 2018, la France est connue ou tout du moins reconnue par la communauté scientifique comme « haut lieu tectonique ». C'est au centre de la France, dans le Puy-de-Dôme, que se trouve l'un des plus beaux exemples de création d'un océan. Ce phénomène de rift continental se retrouve un peu partout dans le monde mais jamais dans un espace aussi concentré. En effet, longue de près de 30km, la faille de la Limagne sépare le plateau des Dômes à l'ouest et la plaine de la Limagne à l'est. Sur le plateau des Dômes est posée la chaîne des Puys. C'est sur cette surface de 242km<sup>2</sup> que se retrouvent tous les attributs géologiques permettant d'expliquer la rupture d'un continent.

Le 2 juillet 2018, le « haut lieu tectonique : Chaîne des Puys – faille de la Limagne » est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco au titre du critère viii caractérisant l'« Histoire de la Terre et caractéristiques géologiques ». Cette inscription est l'aboutissement d'un projet de territoire initié en 2007 par le président du conseil départemental du Puy de Dôme : Jean-Yves Gouttebel. C'est d'ailleurs le conseil départemental qui a mené le projet d'inscription sur la liste du patrimoine mondial dans son intégralité.

Le projet d'inscription puydômois de 11 ans fut le projet d'un territoire. Mené par un service du département créé spécialement, il a réuni scientifiques, universitaires, politiques et habitants autour d'un projet commun. Pourtant, ce projet n'a failli jamais aboutir. En effet, il aura fallu trois candidatures pour obtenir le fameux « label » Unesco. Pendant ces trois candidatures, le portage du projet d'inscription a été fait par la même équipe. Il aura donc fallu construire un discours autour de la Chaîne des Puys et de la faille de la Limagne qui convienne aux instances décisionnaires de la liste du patrimoine mondial.

Ce travail de fin d'étude présente la démarche d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco d'un site naturel comme la Chaîne des Puys – Faille de Limagne. Cet exercice mené par le conseil départemental a suscité des réactions de la part de la communauté scientifique internationale et notamment de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qui est l'organisme consultatif pour chaque dossier d'inscription à l'Unesco.

Cette étude s'intéresse donc aux discours que doit produire un candidat pour pouvoir être inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

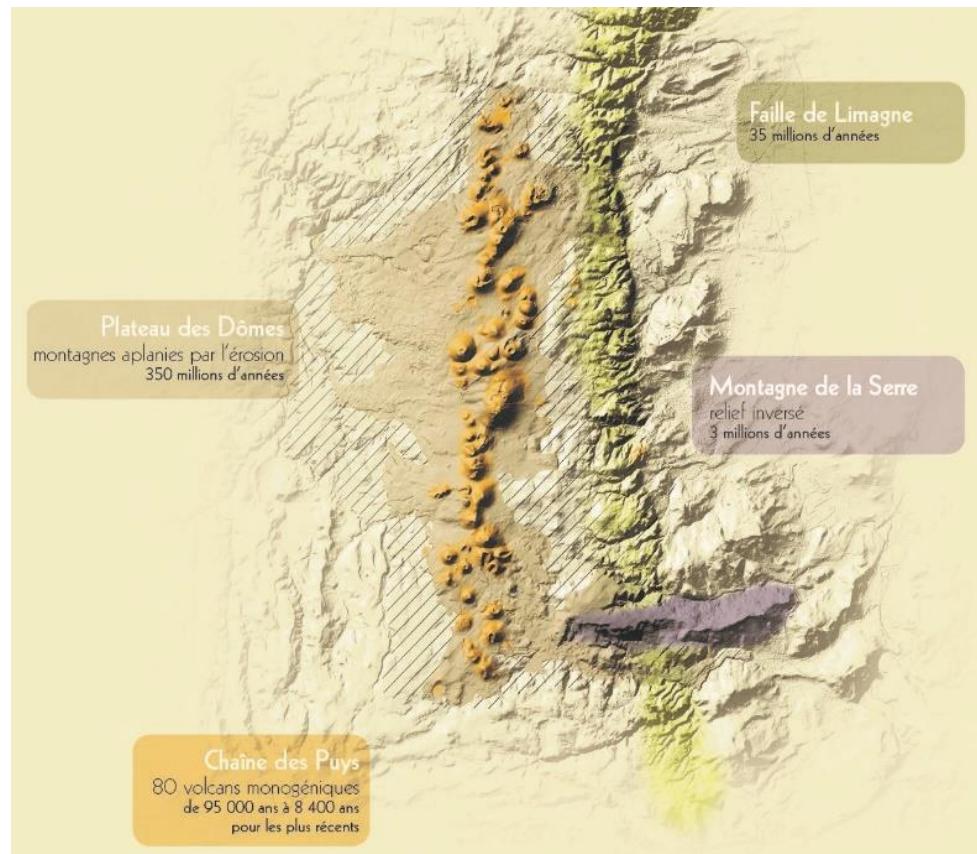


Figure 1: éléments patrimoniaux inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco